



N°3663
Entrée le 16.02.2026
Chambre des Députés

Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 16.02.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

La loi relative à l'aide sociale a constitué une avancée majeure en consacrant, pour les personnes les plus démunies, un véritable droit à l'aide sociale. Les offices sociaux, chargés de la mise en œuvre de cette loi, jouent à ce titre un rôle essentiel dans la cohésion sociale de notre pays.

Depuis leur création, la demande d'aide sociale n'a cessé de croître, entraînant une augmentation significative de la charge de travail du personnel des offices sociaux. Outre l'accompagnement social des bénéficiaires, les offices doivent faire face à une charge administrative de plus en plus lourde : gestion des conventions, respect des obligations légales et réglementaires, gestion des ressources humaines, ainsi que de nombreuses autres missions administratives et organisationnelles.

Parallèlement à cette évolution, la responsabilité des Conseils d'administration s'est également accrue. À mesure que la charge de travail des travailleurs sociaux et du personnel administratif augmente, les membres des Conseils d'administration doivent assumer des responsabilités toujours plus importantes, tant sur le plan juridique que financier et organisationnel.

Les offices sociaux étant constitués en établissements publics, ils sont placés sous la responsabilité d'un Conseil d'administration dont les membres exercent leur mandat avec un sens aigu des responsabilités, souvent à titre quasi bénévole.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le ministre partage-t-il le constat d'une augmentation significative de la charge de travail, tant sociale qu'administrative, pesant sur les offices sociaux ?
- Envisage-t-il des mesures visant à renforcer les moyens humains, technique et administratifs mis à disposition des offices sociaux ?
- Entend-il revaloriser la mission et le statut des membres des Conseils d'administration des offices sociaux, au regard des responsabilités importantes qu'ils assument ?
- Le cas échéant, quelles pistes concrètes sont envisagées ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Georges Engel
Député

Dan Biancalana
Député